



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Médecine intensive-réanimation ECN 2022-2023

Question écrite n° 488

Texte de la question

M. Yannick Neuder appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention au sujet de la situation critique de l'hôpital public et en particulier des postes affectés à la médecine intensive-réanimation dans le cadre des épreuves classantes nationales 2022-2023 (ECN). En effet, seules six places supplémentaires ont été affectées à ladite spécialité, pourtant très fortement mobilisée. Ce chiffre est en total contradiction avec les besoins urgents des services concernés qui sont en péril. La saturation des services et la pénibilité du travail, le manque d'attractivité professionnelle et la crise de recrutement, la hausse de la démographie et de la demande en soins, ou encore la crise sanitaire de covid-19 : tous auraient dû être des facteurs encourageant le Gouvernement à l'affectation de plus d'internes en médecine intensive-réanimation dans les hôpitaux. Malgré cela, les ECN 2022-2023 ont débouché sur un arbitrage en décalage avec la réalité du terrain et bien en deçà des revendications des professionnels de santé. On le sait, la situation de l'hôpital public est loin de ses ambitions originelles. Près de 400 postes médicaux sont vacants en réanimation en France, un chiffre qui a doublé en 10 ans (36 % des réanimations font appel à l'intérim médical). Plus grave, les réanimations françaises ne respectent pas les standards internationaux garants de la qualité et de la sécurité des soins. Cette pénurie médicale conduit à un exercice dégradé (garde de nuit tous les 4 à 5 jours, travail un week-end sur deux en plus de l'activité habituelle), à un épuisement professionnel (touchant 46 % des réanimateurs français) et donc à la dégradation de la qualité des soins. Il est donc indispensable d'effectuer un travail structurel sur la croissance des capacités en médecine-intensive-réanimation. Une augmentation significative des internes affectés apparaissait comme un réel levier. *In fine*, on estime à plus de 7 000 le nombre de praticiens nécessaires afin d'assurer les environ 6 000 ETP médicaux de réanimation selon les standards de qualité et sécurité des soins : soit un doublement des effectifs actuels. C'est pourquoi il lui demande des explications quant à ces ECN 2022-2023 insatisfaisantes et, au-delà, il lui demande quelle feuille de route et quelle dynamique pluriannuelle sont prévues afin de pallier les besoins indispensables de l'hôpital et des services de réanimation.

Texte de la réponse

Entre 2017 et 2022, le nombre de postes ouverts en médecine intensive-réanimation à l'issue des épreuves classantes nationales a augmenté de 58%, contre une augmentation générale de 9% pour l'ensemble des autres spécialités médicales. Le Gouvernement prend donc la mesure des tensions et augmente significativement le nombre de places ouvertes dans cette spécialité depuis plusieurs années. La dynamique pluriannuelle vise à poursuivre cet objectif de croissance de postes ouverts en médecine intensive-réanimation. Le rapport réalisé par l'inspection générale des affaires sociales portant sur l'offre de soins critiques, en juillet 2021, a mis en exergue la situation démographique et les efforts réalisés notamment au travers de la crise sanitaire. A ce titre, une augmentation de 28% des postes ouverts a été réalisée dans cette spécialité en 2021, pour aboutir à une augmentation de 49 postes ouverts en deux ans. L'objectif d'ouverture de 40 postes, fixé par ce rapport, a donc été dépassé. Ce volume a été déterminé en lien avec l'observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS). Celui-ci a émis ses propositions relatives au nombre d'internes à former, sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en

compte les besoins des territoires et les capacités de formation disponibles afin de préserver la qualité de la formation. A l'appui des travaux de l'inspection générale des affaires sociales, une feuille de route pour la période 2022-2025 vise à renforcer la filière de soins critiques en France et à l'armer pour mieux affronter les crises sanitaires de demain. Parmi les actions qui seront mises en œuvre, la structuration d'une filière de soins critiques de qualité sur l'ensemble du territoire, l'augmentation des capacités de réanimation en France de 1000 lits dans les prochains projets régionaux de santé, le renforcement des personnels soignants des services de soins critiques ainsi que la revalorisation des infirmiers travaillant dans ces services.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Neuder](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 488

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2022](#), page 3644

Réponse publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5849